

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	8

Séance n° 1 du 16 Février 2026

DATE DE LA CONVOCATION
le 12 Février 2026

Le quorum n'a pas été atteint lors de la séance du 12 Février 2026.
Cette réunion ne sera pas soumise à l'obligation de quorum.

L'an deux mil vingt-six et le Lundi seize Février, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN.

Absents : Patrick BOUTEILLER, Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON, Manuella PESTEL, Emilie GUYARD.

Secrétaire : Thierry JOURNEUX

❖ *Délibération n° CM11-2026*

***Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne -
Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité de service public***

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a confié sa compétence dans le domaine de l'alimentation en eau potable au SIEAB (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne) qui regroupe 71 communes du Beauvaisis en dehors de Beauvais.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2024 a été présenté lors du Comité Syndical du SIEAB qui a eu lieu à Milly sur Thérain le 12 Novembre 2025.

Monsieur le Maire signale les points essentiels du rapport détaillé :

- Prix de l'eau potable hors assainissement a peu évolué passant de 3,35€ TTC/m³ à 3,41€ TTC pour une consommation en moyenne de 120m³,
- Le rendement du service est resté stable cette année passant de 81,71% à 81,50%, les fuites signalées ont donné lieu à des interventions plus rapides : Véolia a chargé un agent d'inspecter le réseau sur plus de 20 kms afin de détecter les fuites,
- Le taux de renouvellement du réseau a baissé de 0,36% à 0,08%,
- A ce jour, les branchements à plomb ont tous été supprimés,



- Des contrôles ont été réalisés au niveau des forages par l'autorité sanitaire pour la microbiologie (670) et pour l'aspect physico-chimique (8641) auxquels s'ajoutent les contrôles réalisés par Véolia (294 microbiologies) (497 aspect physico-chimique),

Les analyses microbiologiques se sont toutes révélées conformes et des non-conformités ont été relevées et elles n'ont pas impacté la qualité de l'eau potable distribuée,

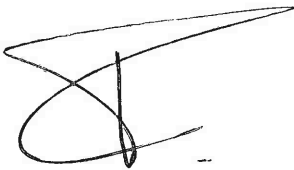
- Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information au moins 24h avant. En 2024, il a augmenté passant de 1,96 unités/1000 abonnés à 2,38 unités/1000 abonnés,
- Le taux d'impayés correspondant aux retards de paiement a augmenté passant de 1,79% à 2,30%,
- Le volume d'eau prélevé passe de 2 467 258m3 à 2 353 942m3
- Le volume consommé en baisse passant de 1 930 953 m3 à 1 810 834 m3 soit – 6,2%
- Une dette en capital qui continue de se réduire liée à l'absence d'emprunt nouveau soit pour le budget eau potable au 31/12/2024

	2023	2024
Encours de la dette du 31/12	3 313 140.05 €	2 702 494.44 €
Capital remboursé	610 645 61. €	616 492.80 €

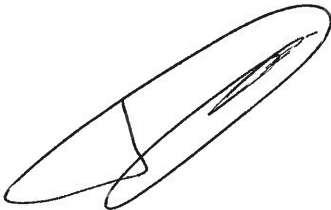
Monsieur Le Maire signale qu'un rapport détaillé est consultable en Mairie et sur le site internet par tous les administrés de la Commune.

Etendu cet exposé, le Conseil Municipal, **s'ESTIME INFORMÉ** de la gestion 2024 du SIEAB.

Pour extrait certifié conforme, le 17 Février 2026



Jean-Marie DURIEZ, Maire
qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 17 Février 2026.



Thierry JOURNEUX, Secrétaire